

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. 1  
JORD. 1  
MIS/DAI 6  
PR/SGG 10  
MEPTT 1  
MFAEP 1  
MJL 1  
DE. 4  
DGF 5  
CF - DB - DI 3  
DF - DGAJL 4  
TAA - TRESOR 2  
6  
Gde CHANC. 1  
PREFECTURE. 1  
S/PREFECT. 1  
INTERESSES. 2  
MAE. 1  
Dtion. Gale de  
l'Enseignem. 4

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;  
VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;  
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;  
VU la Loi n°65/20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;  
VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;  
VU le Décret n° 277/PR du 16 Mai 1966, portant nomination de M. ZANOU Séraphin en qualité de Sous-Préfet de POBE;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. ZANOU Séraphin, précédemment en service à la Présidence de la République, est nommé Sous-Préfet de POBE en remplacement de M. HOHOUETO François appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Par le Président de la République:  
Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

fait à COTONOU, le 31 juillet 1967

Colonel Philippe AHO.-

Général Christophe SOGLO.-

Le Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan,

Bertin BORNA.-